



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

-----  
**Séance du 27 juin 2017**

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.**

*La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h48*

**Etaient présents :**

**C.A.G.B :** AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; TAILLARD Fabrice ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard ; VIGNOT Anne ;

**C.C.L.L :** DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; PROST Jean-Paul ; STADELMANN Jean-Claude ;

**C.C.V.M :**

**Etaient excusés :**

**C.A.G.B :** JACQUIN Denis ; MAURICE Yves ;

**Secrétaire de séance :** POUJET Yannick

**Procuration de vote :**

**Mandants :** FALCINELLA Béatrice ; EDME Pierre ; MAILLOT Elsa ; MARCHAL François ; MONIOTTE Jacques ; STHAL Rémi ;

**Mandataires :** THIEBAUT Catherine ; DAUDEY Pierre ; BIZE Thibaut ; MOUGIN Philippe ; PROST Jean-Paul ; CAULET Claudine

**Objet :** Promotion des changes lavables : proposition de mise en place d'une offre de location

## **PROMOTION DES CHANGES LAVABLES : PROPOSITION DE MISE EN PLACE D'UNE OFFRE DE LOCATION**

**Rapporteur** : Madame Françoise GALLIOU, Vice-présidente

Depuis 2013, le SYBERT prête un kit d'essai de changes lavables aux familles. Ce kit d'essai, prêté pour un mois, est utilisé par environ 30 familles par an. Il permet de tester différents modèles de changes ainsi que la logistique à mettre en place à la maison (stockage, lavage, séchage...). Sur la base des sondages réalisés, 80% des parents utilisateurs se disent vouloir passer aux changes lavables. Et pour compléter l'offre d'essai, certaines mamans demandent s'il serait possible de louer des changes pour une durée de quelques mois.

Il est proposé de mener une expérimentation pour tester un service de location de changes (sans lavage).

### **Mise en place d'une offre de location de couches lavables**

Le SYBERT dispose d'un stock 160 changes fabriqués par la Blanchisserie du Refuge, achetés en 2016 dans la cadre des besoins de l'expérimentation dans la crèche de Grandfontaine.

Taille	Nombre de couches lavables en stock	Nombre de lots possible de 20 CL loués
M	40	2
L	60	3
XL	40	2
XXL	20	1

Ces changes sont aujourd'hui inutilisés et pourraient être mis en location auprès des familles ayant emprunté le kit d'essai ou ayant déjà testé ce système, souhaitant utiliser des changes lavables. Jusqu'à 8 familles pourraient simultanément louer un kit constitué de 20 changes, sans investissement pour le SYBERT.

### **Modalités pratiques et mode de financement**

Les changes lavables seraient mis à disposition par lot de 20, via un contrat de location. Une facturation serait établie par le SYBERT dès la mise à disposition du lot ; elle portera sur un engagement minimum initial (et facturé) de 3 mois.

On estime qu'un lot de 20 changes lavables coûte environ 600 € et qu'il peut être utilisé par 2 enfants l'utilisant chacun durant 2 ans et demi (âge de la propreté), soit 30 mois.

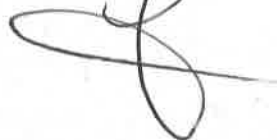
Il est donc proposé de demander une participation financière aux familles d'un montant de 10 € par mois (600 / 30 / 2) pour le service de location, et une facturation en cas de non-retour des changes.

Pour information, une famille dépense en moyenne 35€ par mois pour l'achat de changes jetables.

La proposition de contrat de location figure en annexe mais est susceptible de compléments lors de la mise en œuvre effective.

**Après avoir pris connaissance des termes de ce projet, à l'unanimité, le Comité Syndical valide le service de location de changes et autorise Mme la Présidente ou son représentant à signer les conventions de location.**

Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,  
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention :

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 05 JUIL. 2017



Contrôle de légalité

## ANNEXE - PROPOSITION

### Contrat de location n° \_\_\_\_ /2017

Dans le cadre de ses actions en faveur de la réduction des déchets et des toxiques, le SYBERT milite pour l'utilisation des changes lavables. Le SYBERT propose de tester la mise en place d'une location de couches lavables.

Le présent contrat est défini entre le SYBERT, situé 4 rue Gabriel Plançon 25043 Besançon Cedex et le loueur désigné ci-après :

Nom :
Adresse :
E-mail :
Téléphone :
RIB complet :

Le présent contrat a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles le SYBERT met en location un lot de couches lavables.

Date de naissance de l'enfant :	
Poids de l'enfant au moment de la location initiale :	
Date du retrait initial :	Taille du lot loué :
Date de l'échange :	Taille du lot échangé :
Date de l'échange :	Taille du lot échangé :
Date de l'échange :	Taille du lot échangé :

#### Condition de mise à disposition

Le SYBERT s'engage à mettre à la location, un lot de couches lavables auprès de familles ayant déjà empruntés le kit d'essai gratuit et/ou ayant suivi une formation sur l'utilisation des couches lavables auprès du SYBERT.

#### Composition et taille du lot

Le lot de couches lavables est composé de 20 couches et 10 culottes.

Chaque lot est proposé en 4 tailles différentes à savoir M, L, XL et XXL. Un même lot ne pourra être constitué de couches de tailles différentes.

Un rouleau de voiles de protection sera offert lors de la location.

#### Retrait du lot

Le retrait du lot de couches se fait uniquement sur rendez-vous auprès du SYBERT au 03 81 87 89 45 ou à [prevention@sybert.fr](mailto:prevention@sybert.fr)

#### Echange de taille en cours de location

Il est possible de faire un échange de tailles en cours de location. Dans ce cas, le présent contrat sera complété.

### **Utilisation et entretien**

Un mode d'emploi et un protocole de lavage est joint au présent contrat. En cas de difficulté à entretenir ou à utiliser les couches, le loueur s'engage à contacter le SYBERT.

### **Durée de location et résiliation**

La location est reconduite tacitement de trimestre en trimestre et se poursuit jusqu'au constat de fin de location.

### **Résiliation du contrat**

La résiliation du contrat peut se faire à tout moment par courrier adressé au SYBERT. Le loueur prendra rendez-vous auprès du SYBERT au 03 81 87 89 45 ou à [prevention@sybert.fr](mailto:prevention@sybert.fr) pour rapporter le lot qui sera rendu propre et sec.

### **Tarifs**

Le tarif de la location est fixé à 10 € TTC par mois pour un lot.

En fin de location, une facturation sera effectuée à hauteur de 10 € TTC par couche manquante ou inutilisable, 10 € TTC par culotte manquante ou inutilisable, 5 € TTC par couche dégradée et 5 € TTC par culotte dégradée.

### **Modalités de facturation**

Un titre de recette émis par le SYBERT, valant facturation, sera émis par le SYBERT et transmis par la Trésorerie du Grand Besançon au bénéficiaire de la location, à la signature du contrat.

La première facturation portera sur les 3 premiers mois de location. Les facturations suivantes seront établies sur le même rythme : tous les 3 mois. Tout trimestre commencé sera dû.

La facturation pour location cessera le mois suivant la restitution des changes.

### **Clause de responsabilité :**

Le SYBERT ne saurait être tenu pour responsable d'un problème de santé, d'hygiène, de fuites ou de difficultés d'utilisation rencontrés par le loueur avec les changes lavables du SYBERT. Sa responsabilité se limite à lui fournir les informations et l'assistance nécessaires pour utiliser et entretenir les changes dans les meilleures conditions.

### **Evaluation de l'expérimentation**

Dans le cadre de cette expérimentation, le SYBERT pourra être amené à adresser un questionnaire d'évaluation dans le but d'améliorer le service. Le loueur s'engage à répondre aux sollicitations du SYBERT.

Le présent contrat est établi en double exemplaire,

**Fait à :**

**Date :**

**Signature :**

**Pièces à joindre : copie d'une pièce d'identité, copie d'un justificatif de domicile, un RIB**

### **CONSIGNES D'UTILISATION ET PROTOCOLE DE LAVAGE**

Lavez les couches et culottes à 40°C ou 60 °C maxi.

Pas de détachant ou blanchissant chimique

Pas de savon de Marseille ; de noix de lavage et d'assouplissant (altération de l'absorption des couches)

Ne pas sur-doser la lessive

**NE PAS utiliser de javel**  
**(Ni pour détacher, Ni pour désinfecter)**

Les feuillets de protection peuvent être lavés dans les mêmes conditions uniquement s'ils ne sont pas souillés par les selles de l'enfant.

Les couches peuvent être mises au sèche-linge, mais pas les culottes de protection.

Avant la remise du lot fourni par le SYBERT, celui-ci aura été systématiquement lavé et désinfecté en blanchisserie industrielle.